

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 111 (1985)
Heft: 7

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Fig. 24. — Plot central du barrage C monté par coffrage glissant.

Crédit photographique

Henri Germond, Lausanne (frontispice, 13)
J.-M. Biner, Bramois (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 22)
Michel Darbellay, Martigny (12)

2. 4 Considérations financières

L'intérêt de créer des barrages élevés là où ils sont possibles par rapport aux

seuils classiques est évident. Déjà le barrage B, avec ses 12 000 m³ remplaçait trois seuils projetés de plus de 10 000 m³ chacun.

Dans un site encore plus favorable, le barrage C n'a plus que la moitié du volume du B, malgré une hauteur plus élevée.

La fonction supplémentaire de retenue qui leur est dévolue augmente grandement la sécurité.

Le devis de la deuxième correction, établi en 1971, est composé comme suit :

Première étape :

Barrage B Fr. 3 800 000.—

Deuxième étape :

Barrage C Fr. 3 200 000.—

Etapas éventuelles futures :

— surélévation des seuils

de la 1^{re} correction

— correction du cône

de déjection Fr. 2 000 000.—

Total Fr. 9 000 000.—

Il n'a pas été dépassé.

3. Conclusion

Il est intéressant de relever que l'évolution des seuils au cours des temps est parallèle à celle de la définition des corrections de torrent et du rôle qu'on leur attribuait. Il faut également retenir l'intérêt manifesté par les Instances fédérales de contrôle qui assimilent ce type de barrage à celui des plus grands, en exigeant un contrôle continu de son comportement.

Cette mutation du seuil classique au grand barrage de retenue ne peut être considérée que dans le cas très particulier de gorges étroites et hautes permettant, à volume égal, l'accumulation d'une masse importante d'éboulis.

Elle est significative des efforts constants des hommes soucieux d'en finir une bonne fois avec ce fléau imprévisible.

Le Valais, pays de montagnes par excellence, était prédestiné pour montrer le chemin dans la voie des corrections de torrents audacieuses et monumentales.

Adresse de l'auteur (mandataire des projets précités) :

Georges de Kalbermatten, ingénieur EPFZ-SIA, partenaire du bureau G. de Kalbermatten & F. Burri, P. Missbauer, associé, 39, rue de Lausanne, 1950 Sion

Bibliographie

Revue des revues

AS-65

Au sommaire de ce numéro de décembre 84-janvier 85 :

- problèmes de transformation et de construction de bâtiments dans les villes anciennes, par Markus Grob ;
- réflexions à propos de l'« assainissement » des villes anciennes par Gothold Hertig ;
- lettre à A. Krafft à propos de transformations, par Franz Oswald.

Outre ces trois textes, figurent les réalisations suivantes :

- transformation d'un immeuble locatif et commercial à Aarau, Hertig et Partner ;
- transformation et rénovation d'une maison d'habitation du

XVII^e siècle à Berne, Franz Oswald ;

- transformation Hasenacker à Horgen/ZH, Pierre Zoelly ;
- rénovation maison familiale à Vezî/TI, Pietro Boschetti ;
- centre scolaire à Chambésy/GE, ACAU ;
- centre scolaire à Montana/VS, Groupe d'UA ;
- complexe scolaire à Savigny/VD, Frédéric Brugger et associés.

Ce cahier est composé de deux thèmes : la rénovation et les constructions scolaires ; nous apprécions la rigueur de ce groupement, quand bien même le genre de la présentation permet le classement selon des critères personnels.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le texte du professeur Franz Oswald dans la rubrique « libre » : que de pudeur et de sensibilité face au passé ! Une grande leçon !

Aktuelle Wettbewerbsszene 1/85.

Au sommaire :

- bâtiment culturel et centre communal à Viège/VS ;
- reconstruction « Schützenmatte », Olten ;
- ateliers et habitations pour handicapés « Götschihof », Aegstertal/ZH ;
- école et bâtiment communal, Schmerikon/SG ;
- Euro Design' 84.

Pour tous les architectes, le concours de Viège était une confrontation au plus haut niveau ! Outre le très beau premier prix de l'équipe d'Emilio Bernegger, Bruno Keller et Eddy Quaglia de Lugano, on peut examiner le deuxième prix d'Aurelio Galfetti et le troisième de Nicolas Vallotton. Il faut aller au quatrième prix pour trouver le premier architecte valaisan, Jean-Gérard Giorla ! C'est dire si le jugement a eu de quoi surprendre nos amis valaisans ! Signalons encore un achat

très intéressant de Jacques Herzog et Pierre De Meuron. N'hésitez donc pas à vous procurer ce numéro en téléphonant au 01/252 64 66.

François Neyroud,
arch. SIA

Ouvrages reçus

Publications EMPA/LFEM n° 46/1984, Dübendorf et St-Gall :

Werkstoffbiologie (s. auch Textilien)

Insektizider Textilschutz — Bedeutung und neuere Entwicklungen, par E. Graf et B. Lanz.

Primärabbau, vollständiger Abbau und Abbauszischenprodukte von Alkylphenoethoxylaten, par H. Bruschweiler, H. Gämperle et F. Schwager.

Massnahmen im Textilbereich im Blick auf die Ziele des Gewässerschutzes, par W. Schefer.